

26 juin 2017 -12:58

Bancs solaires : un danger pour la santé

Le Conseil Supérieur de la Santé a émis un avis sur les risques que peut provoquer l'utilisation de bancs solaires sur la santé.

Le rayonnement ultraviolet

Malgré le fait que le soleil se trouve très loin de nous, des rayonnements ultraviolets (UV) peuvent nous atteindre. Les bancs solaires émettent également des rayons UV. Ces rayons peuvent provoquer cancer de la peau et maladies oculaires.

Forte utilisation des bancs solaires en Belgique

En comparaison avec d'autres pays européens, le banc solaire est très largement utilisé en Belgique. En 2015, 14 % de la population belge a eu recours au banc solaire (au moins une session durant les 12 mois). 62 % des utilisateurs ont subi au moins 10 sessions en un an et 23% plus de 20 sessions durant l'année. Au total, cela concerne plus d'un million de personnes entre 15 et 65 ans ayant utilisé un banc solaire l'année écoulée.

Les raisons énoncées justifiant l'utilisation du banc solaire :

Les motivations que les utilisateurs ont données sont les suivantes :

- 62 % l'utilisent pour bronzer.
- 44 % l'utilisent pour maintenir leur bronzage.
- 47 % l'utilisent parce qu'ils pensent que cela prépare leur peau avant les vacances.
- 32 % se sentent mieux après l'utilisation.
- 9 % l'utilisent pour avoir plus de vitamine D.

Le banc solaire ne permet pas d'éviter les coups de soleil

Bien que 94 % de la population sait que l'utilisation du banc solaire a des effets cancérigènes, les risques sont sous-estimés et il demeure quand-même encore un certain nombre d'idées fausses. A titre d'exemple, 40 % croient à tort que le banc solaire aide à préparer la peau et par conséquent à prévenir les coups de soleil.

Le banc solaire est inutile pour produire de la vitamine D

Une exposition minimale aux rayonnements UV naturels est suffisante pour produire suffisamment de vitamine D. L'utilisation d'un banc solaire n'est donc pas nécessaire.

Suppression des bancs solaires

Le Conseil Supérieur de la Santé plaide pour la suppression des bancs solaires étant donné que :

- la preuve scientifique existe que l'exposition aux rayons UV peut provoquer cancer de la peau et autres maladies oculaires ;
- il n'existe pas de niveau seuil pour l'apparition de cancer cutané et donc pas de limite sûre à recommander pour l'exposition aux UV ;
- la plupart des utilisateurs utilise le banc solaire pour des raisons purement esthétiques ;
- l'utilisation du banc solaire n'est pas la meilleure manière de produire de la vitamine D ;
- les bancs solaires sont accessibles en permanence, ceci incitant à une utilisation répétée et excessive ;
- l'exposition aux rayons UV naturels peut être limitée par des mesures de protection mais ne peut jamais être totalement exclue ;
- les contrôles réalisés dans les centres de bronzage ont montré que peu sont en ordre ou fournissent des informations précises ;
- certaines personnes développent une dépendance pathologique appelée tanorexie.

Prévenir 6.000 décès sur 50 ans

Une campagne de prévention du cancer de la peau et l'interdiction totale de l'utilisation des bancs solaires pourraient résulter dans la prévention de presque 6.000 décès sur une période de 50 ans. Les coûts pour les soins de santé pourraient également diminuer de 227,7 millions € grâce à une campagne de sensibilisation et de 238 millions € suite à l'interdiction totale des bancs solaires.

L'avis (n° 9216) est consultable dans son intégralité sur le site Internet du Conseil Supérieur de la Santé:

<https://www.health.belgium.be/fr/avis-9216-UV> .

Pour davantage d'informations, vous pouvez contacter :

Les experts :

- FR : Olivier Vanhooetghem, GSM : 0495/50.02.89, tél. : 081720585, e-mail :

olivier.vanhooetghem@cmsenamur.be

- NL : Brigitte Boonen, GSM : 0472/85.11.55, tél. : 027434573, e-mail : bboonen@stichtingtegenkanker.be

Le site du Conseil Supérieur de la Santé: www.css-hgr.be

Conseil Supérieur de la Santé
Place Victor Horta 40/10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.css-hgr.be>

Fabrice Péters
Coordinateur général
+32 486 31 47 59
+32 2 524 91 74
fabrice.peters@health.fgov.be